

EN SANTÉ ENSEMBLE, AUJOURD'HUI

Principes de  
base et **lignes**  
**directrices**  
**relatives au**  
**financement**

# Section A

## À lire avant de présenter une demande :

- Toutes les demandes seront étudiées. La priorité sera accordée aux projets notamment destinés aux populations mal desservies et visant la prévention des maladies chroniques, comme l'expliquent les présentes lignes directrices.
- Des comités régionaux et communautaires examinent les demandes pour veiller à ce que les décisions en matière de financement répondent aux priorités et aux besoins locaux.
- Des projets identiques présentés dans des régions ou collectivités différentes n'obtiendront pas nécessairement tous du financement.

**Avant de demander du financement**, il est important de consulter la personne-ressource du programme En santé ensemble, aujourd'hui de votre office régional de la santé. Des éléments du programme, comme les dates et le financement offert, peuvent varier d'une région ou d'une collectivité à l'autre. Certaines d'entre elles n'acceptent des demandes qu'une seule fois par année. D'autres en acceptent plusieurs fois au cours d'une même année. La personne-ressource du programme En santé ensemble, aujourd'hui de votre office régional de la santé vous aidera à vous assurer que votre projet respecte les lignes directrices du programme.

## Introduction et contexte

Le programme En santé ensemble, aujourd'hui est dirigé par des membres de la collectivité, coordonné par les offices régionaux de la santé et appuyé par le gouvernement du Manitoba. Il a pour objectif d'aider à prévenir les maladies chroniques et à offrir davantage d'occasions d'améliorer la santé de la population manitobaine, particulièrement des populations mal desservies. Une approche axée sur le développement communautaire et l'équité en santé doit être adoptée pour respecter les lignes directrices relatives au financement. Veuillez consulter les objectifs ainsi que les principes de base et lignes directrices ci-dessous. Des définitions se trouvent à la section B.

## Objectifs

1. Soutenir les activités de promotion de la santé menées par la collectivité.
2. Réunir les organismes, les collectivités, les régions et le gouvernement pour promouvoir la santé et lutter contre les maladies chroniques.
3. Collaborer avec des groupes et des organismes pour créer de nouveaux programmes ou soutenir des programmes existants.
4. Mettre à la disposition des collectivités les connaissances, les compétences et le soutien nécessaires pour la conception et l'offre de programmes de promotion de la santé.

---

<sup>1</sup> « La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Elle couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau individuel. » - Organisation mondiale de la Santé, 2019. <https://www.who.int/health-topics/health-promotion> (en anglais seulement).

## Section B

### Principes de base ou valeurs du programme En santé ensemble, aujourd'hui

Les principes de base ou valeurs du programme En santé ensemble, aujourd'hui visent à encourager le gouvernement, les organismes et les collectivités à collaborer d'une manière qui les unit, souligne la contribution de chacun et respecte les forces et les approches de chacun.

**Prévention** : Le programme En santé ensemble, aujourd'hui soutient les activités de prévention des maladies chroniques qui s'adressent aux personnes de tout âge. Le financement offert dans la cadre du programme En santé ensemble, aujourd'hui vise à agir sur les déterminants sociaux de la santé: dans le but d'aider notamment les populations mal desservies. Les activités doivent toucher au moins l'un des domaines suivants :

- alimentation saine et accès à des aliments sains;
- activité physique;
- prévention et réduction de la consommation de tabac commercial;
- santé mentale et bien-être.

**Développement communautaire** : « Processus dans le cadre duquel des membres de la collectivité se réunissent pour répondre collectivement à des problèmes communs et concevoir des solutions. »<sup>3</sup>

**Approche communautaire** : L'adoption d'une approche communautaire pour la planification et la mise en œuvre des programmes favorise le respect et la promotion des cultures et traditions locales. Une telle approche permet de tenir compte de l'état de préparation, des compétences, des aptitudes, des ressources, des connaissances et de l'expérience de la collectivité.

**Partenariats** : Les relations entre partenaires peuvent contribuer à la réussite du programme En santé ensemble, aujourd'hui. Le gouvernement, les organismes et les collectivités sont encouragés à collaborer d'une manière qui les unit, qui souligne la contribution de chacun et qui respecte les forces et les approches de chacun.

**Responsabilité** : Les collectivités, les offices régionaux de la santé, le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active et les comités du programme En santé ensemble, aujourd'hui sont responsables des programmes financés par ce dernier.

**Équité en matière de santé** : L'objectif est de mettre en place des structures et des procédures qui éliminent les barrières injustes et évitables à la santé entre les groupes de population. Chaque personne peut atteindre son plein potentiel en matière de santé, y compris les membres des populations mal desservies. L'équité en matière de santé permettra d'améliorer la santé de l'ensemble de la population manitobaine.<sup>4</sup>

### Déterminants sociaux de la santé

Conditions dans lesquelles les personnes naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, comme le logement, l'alimentation, le revenu, le milieu et le cadre bâti, le filet de protection sociale et l'inclusion sociale.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé. Glossaire français des principaux termes sur l'équité en santé, 2014. Document pouvant être consulté à : <http://nccdh.ca/fr/resources/entry/english-glossary-of-essential-health-equity-terms>.

<sup>3</sup> Traduction libre de la définition du terme anglais « community development » trouvée dans la base de données terminologiques multilingue des Nations Unies (UNTERM) (consultée le 27 juin 2019). Sur Internet : <https://unterm.un.org>

<sup>4</sup> Médecin hygiéniste en chef. L'état de santé des Manitobains [Internet] Winnipeg (Manitoba). Gouvernement du Manitoba, Santé, Vie saine et Aînés, 2015. Document pouvant être consulté à : [www.gov.mb.ca/health/cppho/docs/hehp.fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/health/cppho/docs/hehp.fr.pdf).

**Populations mal desservies** : Les membres des populations aux besoins les plus importants sont plus à risque d'être en mauvaise santé et d'avoir une courte espérance de vie. Parmi ces populations, citons :

- les Autochtones<sup>s</sup>
- les nouveaux arrivants et les réfugiés;
- les minorités visibles;
- les personnes vivant dans la pauvreté;
- les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et de consommation de substances;
- les personnes handicapées;
- les personnes sans emploi depuis longtemps, les sans-abri ou les personnes faisant face à d'autres types de problèmes économiques et sociaux.

**Utilisation de données probantes** : Il importe de tirer parti de l'expérience de la collectivité, des pratiques exemplaires et de l'expérience du programme pour la conception de chaque projet et la mesure de son efficacité.

**Intégration** : La mise en conformité et la prise en compte des programmes, des activités et des partenariats existants permettent d'augmenter la valeur et la portée de chacun d'entre eux.

**Durabilité** : Il est important de promouvoir les résultats durables et les programmes qui perdurent après la fin du financement offert par le programme. En santé ensemble, aujourd'hui par l'intermédiaire de partenariats solides et d'une approche communautaire. L'acquisition de compétences, de connaissances et d'aptitudes au sein de la collectivité permet de mener à bien des programmes de prévention qui aident les collectivités à maintenir une bonne santé et à l'améliorer.

**Renforcement des capacités** : Il est important d'encourager la croissance à l'échelle de la collectivité en déterminant, en mettant à profit et en améliorant la capacité des particuliers et des groupes à créer des ressources, à acquérir des compétences, à développer le leadership et à prendre des engagements pour l'établissement des priorités, la prise de mesures et l'atteinte d'objectifs.

**Communication efficace** : Un dialogue ouvert et continu entre les régions, les partenaires et les collectivités permet de renforcer les capacités, de mettre en commun les connaissances et de se pencher sur les réussites, sur la résolution de problèmes collectifs et sur les défis. L'utilisation d'un langage simple favorise les communications ouvertes et transparentes.

**Échange des connaissances** : L'échange de connaissances entre les collectivités locales permet de tirer des leçons des réussites et des difficultés. Les histoires des collectivités se doivent d'être diffusées.

---

<sup>s</sup> Médecin hygiéniste en chef. L'état de santé des Manitobains [Internet] Winnipeg (Manitoba). Gouvernement du Manitoba, Santé, Vie saine et Aînés, 2015. Document pouvant être consulté à : [www.gov.mb.ca/health/cppho/docs/hehp.fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/health/cppho/docs/hehp.fr.pdf).

## Section C

### **Financement offert dans le cadre du programme En santé ensemble, aujourd'hui:**

Le financement offert dans le cadre du programme En santé ensemble, aujourd'hui vise à aider les collectivités à lancer et à réaliser un projet ainsi qu'à en évaluer les résultats. Il peut également servir à appuyer le renforcement des capacités. Il ne s'agit pas d'un financement permanent.

Exemples de renforcement des capacités :

- activités de formation dans lesquelles les personnes qui y participent acquièrent des compétences précises, comme un cours de certificat en manipulation des aliments, une formation en animation dans le domaine de la vie active, des cours de leadership, de l'accompagnement ou du mentorat spécialisé, ou des activités d'échange et d'apprentissage;
- évaluation des besoins de la collectivité en matière d'alimentation saine, de sécurité alimentaire, d'activité physique, de prévention de la consommation du tabac et de bien-être mental. Communiquez avec votre personne-ressource du programme pour obtenir de plus amples renseignements.

Exemples de projet durable :

- le projet reçoit des fonds d'une autre source (organisme, fondation ou partenariat communautaire) pour que les activités puissent être menées ou pour que les activités puissent continuer après la fin du financement offert par le programme En santé ensemble, aujourd'hui;
- coûts du projet assumés par d'autres organismes ou partenaires de la collectivité de façon continue;
- expérience qui est acquise grâce au financement offert par le programme En santé ensemble, aujourd'hui et qui permet d'accroître le leadership et de renforcer les capacités de personnes ou de groupes. La collectivité peut aller de l'avant avec des projets similaires ou de nouvelles initiatives sans le soutien du programme ou du personnel de l'administration régionale en santé.

## Exemples de dépenses admissibles et de dépenses non admissibles dans le cadre du programme En santé ensemble, aujourd'hui

Catégories	Le financement peut couvrir les dépenses suivantes :	Le financement NE PEUT PAS couvrir les dépenses suivantes :
<b>Ressources, personnel, locaux</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>la rétribution d'instructeurs (personnes offrant une séance visant l'acquisition de compétences ou de connaissances);</li> <li>la location de locaux pour l'offre de séances communautaires, seulement s'il est impossible de trouver une autre option par l'établissement de partenariats au sein de la collectivité (comme de trouver des locaux gratuits ou payables en nature dans des écoles ou des centres de loisirs).</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>les salaires ou les salaires à forfait (le financement ne peut pas servir à augmenter les salaires de postes à temps partiel existants, à offrir des salaires plus élevés au personnel, ni à créer des postes);</li> <li>la réduction des déficits;</li> <li>la location de locaux pour bureaux;</li> <li>les coûts d'immobilisations (comme la réparation ou la rénovation de bâtiments);</li> <li>les activités de financement.</li> </ol>
<b>Fournitures ou matériel</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>les manuels ou les fournitures (pour les programmes en cours);</li> <li>les articles peu coûteux pouvant servir à un grand nombre de personnes, si les programmes en cours prévoient leur utilisation;</li> <li>les programmes de prêt d'équipement aux membres de la collectivité (possibilité d'approuver cette dépense).</li> </ol> <p>Les groupes doivent organiser l'entreposage et l'entretien des fournitures et de l'équipement ainsi que l'accès à ceux-ci.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>l'achat d'articles dont une entreprise privée profiterait;</li> <li>les produits du tabac (sauf ceux à usage traditionnel, par exemple le tabac sacré offert à un aîné);</li> <li>les dons à un autre organisme ou le transfert de montants reçus dans le cadre du programme à un autre organisme;</li> <li>les prix en argent ou les cartes-cadeaux;</li> <li>les uniformes d'équipe et les déplacements;</li> <li>les tee-shirts et les vestes pour les activités ou événements du programme En santé ensemble, aujourd'hui (pour les participants et les comités de planification);</li> <li>les sentiers et les structures de jeux.</li> </ol>

<p><b>Participation</b></p>	<p><b>Augmentation de la participation</b></p> <p>Il est possible de demander du financement pour couvrir les dépenses ci-dessous. L'approbation de ces demandes est à la discrétion de la région.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les frais de transport;</li> <li>2. les mesures favorisant la participation (comme l'offre de cours gratuits lorsque les frais habituels réduiraient le taux de participation);</li> <li>3. La garde d'enfants</li> <li>4. la rémunération d'une personne assurant la coordination de projet.</li> </ol>	<p><b>La participation ne doit pas être limitée :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. à des groupes politiques, religieux ou d'intérêt. L'accès à des événements financés par le programme ne doit pas être limité aux membres d'un organisme.</li> </ol>
-----------------------------	---	---

Catégories	Le financement peut couvrir les dépenses suivantes :	Le financement NE PEUT PAS couvrir les dépenses suivantes :
<p><b>Nourriture</b></p>	<p>Il est possible de demander du financement pour couvrir les dépenses ci-dessous. L'approbation de ces demandes est à la discrétion de la région.</p> <p>Le financement peut couvrir l'achat d'aliments quand :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. des compétences et connaissances dans le domaine alimentaire sont nécessaires à l'atteinte d'un objectif principal du projet (comme dans le cas de cours de cuisine, de démonstrations de cuisine santé ou d'une formation sur la lecture des étiquettes);</li> <li>2. l'offre de collations saines peut permettre d'augmenter au maximum le taux de participation et le potentiel d'apprentissage des participants au sein de la collectivité;</li> <li>3. le projet ou l'initiative favorise l'accès de tous les membres de la collectivité aux aliments.</li> </ol> <p>Les repas et les collations doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• représenter moins du tiers des dépenses totales du projet;</li> <li>• pouvoir être utilisés à des fins éducatives pour donner un exemple d'alimentation saine.</li> <li>• être conformes aux recommandations du Guide alimentaire canadien.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. les programmes de déjeuners et de collations.</li> </ol> <p>Veillez consulter la section de ressources pour d'autres modes de financement offerts pour les programmes de déjeuners et de collations.</p>

Il est recommandé qu'une personne titulaire d'un certificat en manipulation des aliments soit présente durant la préparation ou le service d'aliments effectués dans le cadre d'un projet. \*\*À Winnipeg, cette mesure est obligatoire (voir l'arrêté de la Ville de Winnipeg sur les services de restauration).



## Section D

### Reconnaissance du programme En santé ensemble, aujourd'hui

Vous devez reconnaître publiquement le financement reçu du gouvernement du Manitoba et dans le cadre du programme En santé ensemble, aujourd'hui par l'utilisation du mot-symbole du programme ou par une attestation écrite. Veuillez communiquer avec le responsable du programme de votre région pour les autres directives à suivre.



### Conclusion du projet

Une fois votre projet terminé, vous devrez remplir le formulaire de suivi. Pour obtenir de l'aide à ce sujet, communiquez avec la personne-ressource du programme de votre région.

### Ressources

Vous trouverez des ressources (en anglais) sur le site Web anglais du programme En santé ensemble, aujourd'hui ([www.healthytogethernow.net](http://www.healthytogethernow.net)).



En santé ensemble, aujourd'hui  
est appuyé par le  
gouvernement du Manitoba